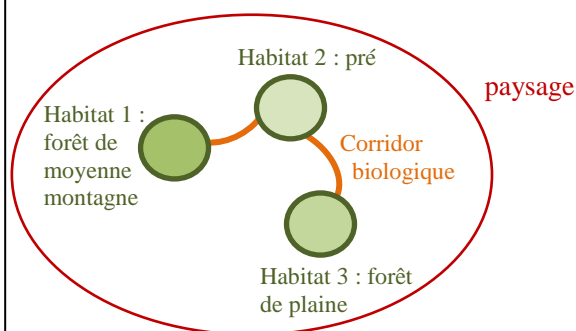


### Qu'est-ce qu'un corridor biologique ?

Dans un paysage, territoire composé de plusieurs habitats, les corridors biologiques sont des passages pour les espèces végétales ou animales entre plusieurs habitats. Ces passages sont différents des environnements adjacents (champ cultivé, route...).



Pour préserver la biodiversité, il ne suffit pas de protéger et gérer les espèces et les habitats mais aussi ces **zones d'échange**.

En effet, les corridors sont empruntés par :

- la flore pendant la dispersion du pollen et des graines,
- la faune pour :
  - les *besoins quotidiens* (alimentation, repos, fuite face aux prédateurs, etc.),
  - les *migrations saisonnières* (dispersion et échange de gènes par la reproduction),
  - la "*fuite adaptative*" des espèces face aux changements du climat.

La plupart des corridors biologiques sont également des lieux de vie et non seulement des zones de transition.



### Les différents corridors biologiques

Il existe 3 types de corridors biologiques :

- *structure linéaire* : haies, chemins et bords de chemins, cours d'eau et leurs rives...
- *structure en "pas japonais"* : ponctuation d'éléments relais ou d'îlots refuges (mares, bosquets...)
- *matrice paysagère* : grande surface de milieu homogène (agricole, artificialisé, boisement...)

### L'importance des corridors aquatiques

Le **cours d'eau et la bande d'herbe ou de forêt qui le borde** constituent un corridor biologique à fort intérêt. En effet, cette interface entre la terre et l'eau sert de filtre contre les pollutions par ruissellement, fixe les sédiments du sol contre l'érosion. La présence de plantes contribue à l'apport de nutriments (matière organique provenant de la décomposition des feuilles). C'est une zone d'une grande biodiversité puisqu'en quelques mètres l'on passe d'un milieu humide à un milieu sec, de quoi satisfaire de nombreuses espèces végétales et par conséquent animales !

Les cours d'eau ou leurs berges sont empruntés par un grand nombre d'animaux aquatiques et terrestres (poissons, loutres, castors, hérissons, serpents, amphibiens, oiseaux).

Pour favoriser ces corridors aquatiques, la *Directive Cadre européenne sur l'Eau* impose que les cours d'eau recensés soient bordés par une bande enherbée ou forestière. La largeur de cette bande doit être de 5 mètres au minimum.